

UDAF BAS RHIN: le mandat de protection future

Le 19/09/2018
V Passemar

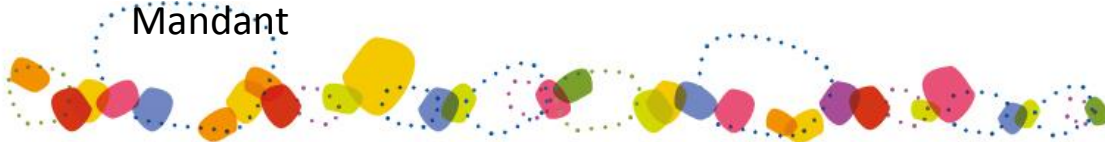


Le mandat de protection future –art 477 et suivants du code civil

- **Définition :**

- Le MANDANT organise par ce mandat à **l'avance** pour elle-même la protection de sa personne et de son patrimoine ou la protection de son enfant mineur ou majeur à sa charge
- En désignant comme MANDATAIRE: une personne physique ou morale, chargée de cette protection
- La protection prend effet au jour du constat par certificat médical de l'altération des facultés du MANDANT (certificat d'un médecin liste) + déclaration au greffe du TI du domicile du mandant
- *Attention en choisissant votre Mandataire, le mandant doit aussi désigner la personne qui contrôlera son action*
- **Deux formes possibles :**
 - **le mandat ssp**, contresigné par voie d'avocat, conforme au modèle cerfa 13592*02 et enregistré (date certaine)
 - **Le mandat notarié**, qui permet au mandataire de passer des actes dispositions (*attention le mandat pris par un parent pour un enfant est obligatoirement notarié*), ici le notaire pourra signaler au Juge des tutelles, tout acte pris par le Mandataire pouvant être contraire aux intérêts du

Mandant

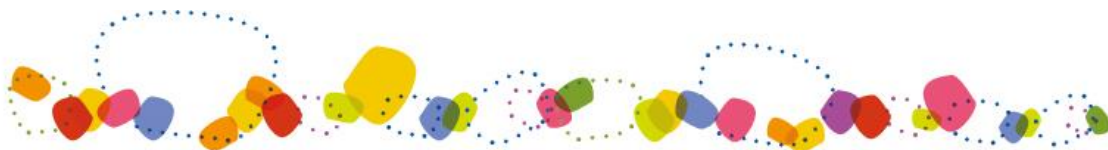


40 associations familiales dans le Bas-Rhin

Les obligations du mandataire

- Respecter le contenu du mandat, en principe le mandataire n'a aucun pouvoir pour faire des actes de dispositions, (sauf si c'est prévu dans le mandat notarié)
- Gérer , préserver le patrimoine du mandant
- Percevoir et placer les revenus
- Faire un inventaire
- Rendre compte de sa mission chaque année
- Faire rapport écrit sur les actes liés à la protection de la personne (en respect avec les souhaits du mandant quant à sa santé, logement, relations avec les tiers, loisirs...)
- En fin de mandat, remettre l'inventaire réactualisé et les 5 derniers comptes de gestion annuel au mandant ou à ses héritiers ou à tout nouveau mandataire

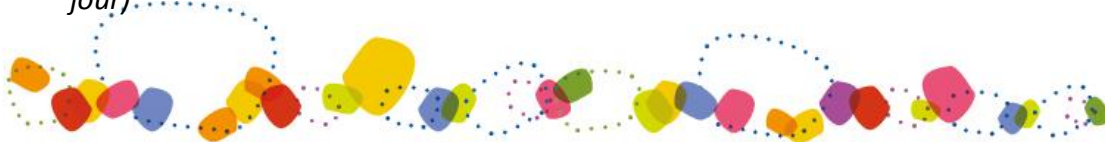
Attention cette mission est **soit gratuite** (sauf remboursement sur justificatifs de certaines dépenses ou certains débours) **soit rémunérée**, et le mandataire doit **accepter** expressément sa mission, avec la possibilité pour lui tant que le mandat n'est pas en application, de **renoncer** au mandat (idem pour le contrôleur) et si le mandat est entré en application, au juge des tutelles d'être **déchargé** ,



Conclusion

Retenir que

- le mandat fonctionne comme une procuration, celui qui le détient doit le présenter pour agir au lieu et place du Mandant, *(soit sous sa forme SSP ou notariée)*
- Il porte soit sur la personne, soit sur tout ou partie de son patrimoine, soit sur les 2
- Il permet au Mandant d'exprimer ses souhaits quant à sa personne *(loisirs, relations avec les tiers, choix d'hébergement...)*
- Et surtout pour certains actes médicaux importants, choix pour le mandant d'autoriser un consentement à sa place, comme le ferait un tuteur, ou un avis consultatif *comme le ferait la personne de confiance*
- Les actes de dispositions sur le patrimoine en principe ne sont pas permis, sauf à respecter des conditions très particulières *(forme du mandat, contrôle notarié, ou du juge des tutelles...)*
- Il peut être modifié ou révoqué à tout moment tant qu'il n'est pas mis en œuvre *(attention aux modalités d'information/mandataire et contrôleur)*
- Il prend fin de plein droit *(décès, ou mise en place d'une mesure de protection ou...)* ou sur constatation du Juge des tutelles *(absence d'altération des facultés, recours à d'autres possibilités procuration, régime matrimonial, mandataire plus en mesure de gérer...)*
- Pour assurer la sécurité juridique de ce mandat, art 477-1 c civ, il doit faire l'objet d'une publicité sur un registre spécial, qui sera mis en œuvre par décret *(tjs en attente à ce jour)*.



The background is a vibrant, abstract composition of overlapping, rounded, organic shapes in various colors including blue, yellow, purple, green, orange, pink, and red. These shapes are scattered across the white background. Interspersed among the shapes are several dotted lines in different colors (blue, red, green) that form loose, winding paths or loops, adding a sense of movement and connectivity to the design.

Merci de votre attention !